



COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin-le-Noble
 Arrondissement de Douai

COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin Le Noble – Arrondissement de Douai

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations

N° 2026-005

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, à 11h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la Salle Polyvalente en séance publique.

Etaient présents : Fabien BOURIEZ, Eric MOREAU, Marie-Yacinthe BRASSART, Noël POIGNARD, Nadine DELBOUILLE, Daniel GAMBIEZ, Marjorie ANSELMET JACQMART, Alain GOURMAUD, Joëlle MONCEAU, Marie Françoise DUPONT, Claude VERBEKE, Eddy TISON, Edith VILLAIN, Magali MROCZKOWSKI, Pierre-Yves ANSELMET, Benoît DERACHE, Aurélie MOREAU, Emeric DUMONTET, Rémy BELLOIS, Cécile CARUSI, Fabien LEPREUX, Nina DALTO, Marie RANDOUR, Rudy BILLERET, Sadia SCHULZ, Olivier BRUNIAU, Marc BACQUART, Mélinda LECOEVRE, Gaëlle BRASSENS.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Marjorie ANSELMET JACQMART

Nombre de conseillers En exercice : 29 Présents : 29 Pouvoirs : 0 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Création des postes d'adjoints
--	--

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;
 Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
 Considérant que le conseil municipal compte 29 membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 8 postes d'adjoints.

Monsieur Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Fabien BOURIEZ,
 Maire



Marjorie ANSELMET JACQMART
 Secrétaire de séance

Correspondance à adresser à Madame Le Maire
 Place de nos Fusillés - 59179 FENAIN